



Bilan de la présidence du comité de parents

Du Centre de services
scolaire de la Région-de-
Sherbrooke

LE COMITÉ DE PARENTS DU CSSRS 2021-2022.

Le comité de parents

Le comité de parents est formé d'un représentant parent et d'un substitut de chacun des établissements primaires et secondaires du centre de services scolaire, élus en assemblée générale des parents de chaque école avant le 30 septembre de chaque année, ainsi que d'un parent et d'un substitut du Comité consultatif des services aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (CCSEHDAA).

Il a pour fonctions de donner son avis sur tout sujet servant à assurer le meilleur fonctionnement possible du centre de services scolaire tout en transmettant les besoins des parents. Il favorise la participation des parents en éducation aux moyens de formations et en soutenant les parents des écoles. Le comité est aussi consulté par le centre de services scolaire sur un grand nombre de sujets portant sur l'organisation des services et leur déploiement, la répartition des services éducatifs, le calendrier scolaire et le plan triennal de répartition des immeubles.

Le comité de parents (CP) a tenu 10 rencontres régulières durant l'année 2021-2022.

Séance régulière

- 13 octobre 2021
- 10 novembre 2021
- 8 décembre 2021
- 19 janvier 2022
- 9 février 2022
- 16 mars 2022
- 13 avril 2022
- 11 mai 2022
- 8 juin 2022

Fonctions du comité de parents

Fonctions (Loi sur l'instruction publique (LIP), art. 192)

- 1° de valoriser l'éducation publique auprès de tous les parents d'un élève fréquentant une école du centre de services scolaire;
- 2° de proposer au centre de services scolaire des moyens pour soutenir l'engagement des parents dans leur rôle auprès de leur enfant afin de favoriser leur réussite éducative;
- 3° de proposer au centre de services scolaire des moyens destinés à favoriser les communications entre les parents et les membres du personnel de l'école;
- 4° de promouvoir la participation des parents aux activités de l'école et du centre de services scolaire et de désigner à cette fin les parents qui participent aux divers comités formés par le centre de services scolaire;
- 5° de transmettre au centre de services scolaire l'expression des besoins des parents, notamment les besoins de formation, identifiés par les représentants des écoles et par le représentant du comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage;
- 6° d'élaborer, avec le soutien du centre de services scolaire, et de proposer à celui-ci, pour adoption, la politique relative aux contributions financières;
- 7° de donner son avis au centre de services scolaire sur les projets pédagogiques particuliers offerts ou envisagés dans ses écoles, sur tout sujet propre à assurer le meilleur fonctionnement possible du centre de services scolaire, de même que sur tout sujet pour lequel il doit être consulté.

Chantiers de travail pour 2021-2022

Impact de la Covid-19

- École à distance;
- Réussite des enfants à long terme;
- Impact sur les enfants à besoins particuliers;
- Budget des écoles

Frais chargés aux parents

- Mise en place de la nouvelle politique

Formation pour les parents

- Bonifier la structure de formation pour les parents
- Bonifier les moyens de communication pour mieux partager l'information

Communication entre les instances

- Améliorer le lien entre le comité de parents et les conseils d'établissement
- Quel lien peut avoir le CP avec le CA
- Améliorer la collaboration entre le comité de parents et la direction générale

Suivis auprès du centre de services

- Qualité de l'air dans les écoles
- Plomb dans l'eau des écoles
- Plan immobilier de la CSSRS
- Développement durable au CSSRS

Au cours de l'année, le Comité de parents a traité les dossiers suivants :

- Élections aux comités de parents
- Consultation sur la politique des frais chargés aux parents
- Consultation sur la politique des inscriptions
- Présentation du plan triennal de répartition et de destination des immeubles
- Rencontre avec le directeur général du CSSRS
- Résolution concernant la consultation sur la politique des inscriptions
- Les chantiers du comité de parents 2020-2021
- Consultation de la FCPQ sur le protecteur de l'élève
- Consultation sur le renouvellement des projets particuliers
- Changement dans la régie interne du Comité de parents
- Discussion concernant l'école à distance
- Résolution sur la politique des frais chargés aux parents
- Présentation sur les détecteurs de CO2
- Table ronde avec les membres parents aux CA
- Consultation sur les calendriers scolaires
- Rencontre avec le nouveau Directeur général, Sylvain Racette
- Rencontre avec Isabelle Boucher, Directrice des services éducatifs (élève EHDAA)
- Règlement sur les services de garde et le service des dîneurs
- Résolution pour les prix de la reconnaissance de l'engagement parental
- Information sur le renouvellement des cours d'école
- Rencontre le Directeur général sur le développement durable
- Rencontre le Directeur général sur le thème de la diversité et de l'inclusion
- Informations sur la mise en place du PEVR
- Élection des parents au conseil d'administration

Résolution concernant la consultation sur la politique des inscriptions

ATTENDU la présentation faite au comité de parents du 13 octobre 2021;

ATTENDU que cette politique a un grand impact sur les parents;

RÉSOLUTION CP 2021-2022-001

IL EST PROPOSÉ par Josianne Dorion et appuyée par Isabelle Bonneville

ET RÉSOLU

DE présenter les commentaires suivants pour la modification de la politique relative aux critères d'admission et d'inscription des élèves dans les écoles primaires et secondaires;

1- Date officielle d'inscription

De clarifier les deux dates pour que les parents puissent mieux comprendre la différence entre la date officielle du dépôt et la date de dépassement.

2- École choix de parents (section Élève ne relevant pas de la compétence du CSSRS)

On se demande si les élèves EHDAA sont concernés. En particulier pour un enfant qui devrait aller à l'école du Touret.

3- Transfert administratif

On aimerait que pour les élèves de 6ième année plus particulièrement, le critère d'ancienneté dans l'école soit pris en compte lors des transferts administratifs comme dans la section choix de parents.

À la page 7, ... avant la première journée du début de l'année scolaire. Est-ce que cette date pourrait être le 30 septembre soit la journée de prise de présences officielle ?

4- Questionnement

Est-ce que la proportion des parents qui trichent pour l'adresse de garde est réellement plus grande que celle des parents qui en ont réellement besoin. Ne serait-il pas intéressant de garder cette option pour les parents la nécessitant ?

Est-ce que dans la définition de parents comprend un tuteur de l'enfant ?

Résolution sur la politique des frais chargés aux parents

ATTENDU que le projet de la politique relative aux contributions financières exigées des parents ou des élèves a été déposé au comité de parents du 15 décembre 2021 ;

ATTENDU que 4 parents provenant du comité de parents siègent au comité mis en place pour rédiger cette politique ;

ATTENDU que cette politique doit provenir du comité de parents ;

RÉSOLUTION CP 2021-2022-004

IL EST PROPOSÉ par Michèle Boudreau et appuyée par Isabelle Bonneville

ET RÉSOLU

De déposer le projet de la politique relative aux contributions financières exigées des parents ou des élèves au conseil d'administration du Centre de services scolaire de la Région-de-Sherbrooke avec les propositions suivantes :

Section 2 : CHAMPS D'APPLICATION ET OBJECTIFS

Que l'avant-dernier point s'écrive : s'assurer que les établissements diffusent les listes d'achats sur le site internet du CSSRS dans la section réservée à leur établissement au maximum un mois après son adoption dans son conseil d'établissement ;

Résolution concernant l'établissement (renouvellement) d'une école aux fins d'un projet particulier-École Le Goéland

CP 2021-2022-002

Consultation concernant l'établissement (renouvellement) d'une école aux fins d'un projet particulier-École Le Goéland

Sur proposition de Nathalie Ramonda, appuyée par Marie-Claire Dumont, il est unanimement résolu de recommander le maintien d'un projet particulier de l'école Le Goéland pour les années 2023-2024, 2024-2025, 2025-2026 et 2026-2027.

Résolution concernant l'établissement (renouvellement) d'une école aux fins d'un projet particulier-École des Enfants-de-la-Terre

Sur proposition de Annick Martinet, appuyée par Catherine Noreau, il est unanimement résolu de recommander le maintien d'un projet particulier de l'école des Enfants-de-la-Terre pour les années 2023-2024, 2024-2025, 2025-2026 et 2026-2027.

Résolution pour la Reconnaissance Argent (FCPQ)

ATTENDU QUE la Fédération des comités de parents du Québec reconnaît que l'implication des parents au sein de la structure scolaire constitue l'assise de son action ;

ATTENDU QUE la Fédération juge primordial de soutenir étroitement la participation parentale en éducation et veut contribuer à valoriser les parents engagés et leurs actions concrètes et méritoires ;

ATTENDU QUE la Fédération a établi une politique de reconnaissance de l'engagement parental ;

ATTENDU QUE la catégorie Argent vise à honorer un parent qui, par son engagement, par son influence et par ses réalisations, a contribué de manière significative dans les instances de participation parentale de son comité de parents, de son centre de services scolaire ou par son implication nationale ;

ATTENDU QUE la catégorie Argent permet de nommer un parent engagé en tant que lauréat du comité de parents ;

ATTENDU QUE Valérie Gagnon, par son engagement dans l'École Pie-X-de l'Assomption, le comité de parents, l'exécutif du comité de parents au cours des 5 dernières années et le conseil d'administration démontre toutes les qualités récompensées par l'attribution de ce prix ;

RÉSOLUTION CP-2021-2022-007

IL EST PROPOSÉ par Michèle Boudreau, appuyée par Félix-Etienne Tremblay

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du comité de parents

DE proposer que le prix Argent de la Fédération des comités de parents du Québec soit remis à Valérie Gagnon pour l'année 2022.

Formation

Cette année, le Comité de parents a soutenu la réalisation de 2 activités de formation :

- DISCIPLINE ET LEADERSHIP, Devenez le chef de meute de votre famille (Nancy Doyon)
- Webinaire offert par la FCPQ

Le comité de parents dans les médias

Durant la dernière année, le Comité de parents a discuté avec plusieurs médias.

- Radio-Canada
- TVA
- La Tribune
- Noovo

Le comité exécutif

La préparation des rencontres du Comité de parents ne se fait pas seule. Les membres du comité exécutif sont précieux pour préparer des rencontres qui répondent aux enjeux du moment.

Présidence : Etienne Paradis

Vice-présidence : Michèle Boudreau

Secrétaire : Marie-Claire Dumont

Trésorier : Isabelle Bonneville

Responsable du comité de formation : Marie-Christine Lessard

Responsable du comité de consultation : non comblé

Responsable du comité de communication : David Maurice

Parent au Conseil d'administration

District A : Jean François Paradis

District B : Valérie Gagnon

District C : Philippe Grenier

District D : Étienne Paradis

District E : Katerine Roy

Merci à tous les parents qui assistent tous les mois aux rencontres du Comité de parents et qui participent activement aux discussions et à la transmission de l'information dans leurs milieux.

Votre implication est essentielle!

Nous vous souhaitons une bonne rentrée 2022-2023.